

"Paix et sécurité" dans Süddeutsche Zeitung (3 mai 1946)

Légende: Le 3 mai 1946, le journal allemand Süddeutsche Zeitung commente les débats relatifs au sort de l'Allemagne vaincue lors de la conférence de Paris qui réunit le Conseil des ministres des Affaires étrangères des pays alliés.

Source: Süddeutsche Zeitung. Münchner Neueste Nachrichten aus Politik, Kultur, Wirtschaft und Sport. Hrsg. Friedmann, Werner; Goldschagg, Edmund; Schöningh, Dr. Franz Joseph; Schwingenstein, August. 03.05.1946, Nr. 36; 2. Jg. München: Süddeutscher Verlag. "Friede und Sicherheit", auteur:Brück, Max von , p. 1; 2.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/paix_et_securite_dans_suddeutsche_zeitung_3_mai_1946-fr-cafd1e40-dodd-4c1c-9dac-26e72ae8c1b9.html

Date de dernière mise à jour: 06/07/2016



Paix et sécurité

Le projet d'accord quadripartite pour la démilitarisation de l'Allemagne présenté par le secrétaire d'État américain Byrnes lors de la conférence des ministres des Affaires étrangères à Paris fait sensation dans le monde et constitue une surprise tout aussi grande pour l'Allemagne. Personne ne pensait que la question allemande – et en l'occurrence un de ses points fondamentaux – serait déjà mise à l'ordre du jour, vu que les quatre grandes puissances s'occupent pour l'instant des problèmes épineux du traité de paix italien. Cependant, de l'avis des principaux hommes d'État des quatre puissances, le problème de l'Allemagne reste en permanence au premier plan, même s'il n'est pas directement abordé. En effet, comme l'a déclaré le ministre français des Affaires étrangères Georges Bidault, l'Allemagne est la clé de la paix et de la sécurité dans le monde. Il est donc dans l'intérêt du monde de créer une situation garantissant que l'Allemagne ne pourra plus jamais troubler à nouveau cette paix et cette sécurité. Et c'est justement ces intentions qui sous-tendent le pacte quadripartite proposé par le secrétaire d'État Byrnes.

En raison de sa nature politique et de droit international public, le pacte d'assistance est un instrument autonome, indépendant du futur traité de paix. Il se compose d'une introduction (préambule) et de cinq articles. C'est uniquement ce pacte et non le traité de paix avec l'Allemagne que les États-Unis mettent maintenant à l'ordre du jour. Les négociations sur le traité de paix proprement dit – rien n'a changé à ce sujet – auront lieu à une date encore indéterminée, quand les traités avec l'Italie, la Finlande, la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie auront été conclus. Le pacte d'assistance, qui garantit la démilitarisation de l'Allemagne, sera toutefois un élément fondamental du futur maintien de la paix. Plus jamais la paix ne doit pouvoir être troublée par une Allemagne procédant ouvertement ou en secret à son réarmement. Si le pacte d'assistance est ratifié par les quatre grandes puissances, il fixe déjà les dispositions matérielles en ce sens par le biais d'un état d'alerte militaire permanent. Le pacte d'assistance détermine donc en quelque sorte l'orientation du futur traité de paix; il en est à cet égard le précurseur.

On pourra ainsi espérer que ce pacte d'assistance rencontre l'approbation de la Grande-Bretagne, de la Russie et de la France. Si la diplomatie américaine a surpris le monde avec sa proposition, ce n'est pas le cas pour les trois autres grandes puissances. Le terrain politique a été soigneusement sondé pendant des mois. Des consultations ont eu lieu avec Moscou, Londres et Paris...

En ce qui nous concerne les Allemands, dont l'avenir sera déterminé de manière décisive jusque dans des détails de notre vie par ce pacte et par le traité de paix ultérieur, sa ratification fixera des conditions strictes, dures et probablement terriblement lourdes. Nous n'avons pourtant qu'une chose à espérer : que le pacte soit adopté par les puissances. Car c'est alors seulement qu'une première étape sera franchie en direction d'un règlement de l'avenir allemand, c'est alors seulement que disparaîtra l'incertitude pendante qui rend actuellement plus ou moins illusoire toute planification de l'avenir allemand. Ce dont l'Allemagne a besoin, c'est de savoir où elle va. Il faut maintenant le lui indiquer. Elle devra suivre ce chemin: sans illusion, mais avec confiance, force et bonne volonté. C'est de cette manière seulement que l'Allemagne pourra vaincre lentement le dégoût du monde et la méfiance que la politique démente et criminelle du national-socialisme a engendrée vis-à-vis d'elle.

Souvenons-nous: Eisenhower a dit que l'Allemagne serait traitée «avec justice mais sans indulgence». En réfléchissant honnêtement, les Allemands peuvent-ils maintenant espérer que les puissances alliées pardonnent tout ce qui s'est passé au nom de l'Allemagne et commettent les mêmes erreurs – oui, erreurs – que le Traité de Versailles? Non. Le monde veut se protéger, il veut éliminer définitivement tout risque de nouvelles offensives allemandes. Des millions de mains accusatrices et revendicatrices se lèvent pour l'exiger depuis le royaume des ombres.

Le Traité de Versailles a laissé à l'Allemagne une armée de cent mille hommes et a renoncé au contrôle militaire total. Nous savons tous ce qui s'est passé ensuite. On peut être certain que la démocratie allemande voudra toujours suivre la voie de la paix. Cependant, rien n'est plus naturel ni plus juste que les puissances victorieuses veuillent éliminer une fois pour toutes la possibilité pour l'Allemagne de s'écarter un jour à nouveau de cette voie. C'est pourquoi l'Allemagne est démilitarisée pour toujours, ce qu'il fallait d'ailleurs attendre depuis longtemps. Elle conservera des forces de police pour préserver l'ordre intérieur et la sécurité,

mais toute possibilité de réarmement ou de rétablissement de forces armées est exclue à tout jamais.

Le pacte d'assistance prévoit une procédure en plusieurs étapes. Son application sera assurée par les organes du Conseil de contrôle des Alliés à Berlin, déjà en fonction, et d'une Commission de contrôle qui verra le jour quand le Conseil de contrôle aura terminé sa mission. Pour la durée indéterminée de l'occupation militaire totale de l'Allemagne, le maintien de la paix incombe au Conseil de contrôle. Après la fin de l'occupation, la Commission de contrôle prend le relais. Celle-ci doit ensuite tenir en permanence les quatre puissances signataires du traité au courant de tous les événements survenant en Allemagne par le biais de «rapports» et de «recommandations». Si l'Allemagne transgresse ou tente d'enfreindre les dispositions, les quatre grandes puissances entrent en action avec des moyens militaires et en informent le Conseil de sécurité. Les actions militaires ne sont toutefois pas soumises à l'approbation préalable du Conseil de sécurité. Le pacte prévoit que les puissances peuvent agir en concertation de leur propre initiative et immédiatement. Cette disposition correspond à l'esprit réaliste du pacte, qui ne veut accepter aucune lenteur et veut tuer dans l'œuf toute tentative de compromettre la paix. Le pacte est prévu pour une durée de 25 ans et peut être prolongé à tout moment. Il est un instrument permanent de maintien de la paix qui implique l'état d'alerte militaire constant des puissances victorieuses. L'avenir pourra toutefois montrer qu'il ne sera jamais nécessaire d'y avoir recours parce qu'une Allemagne de la dignité et de la liberté sera elle-même garante de la paix.

Max v. Brück